

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

86/456 du 5/11/86

DECRET N° /MTERFFPP-LOGFP-DOPCL-17
Portant reclassement et nomination
de Monsieur FOUTI (Georges), Attaché
des Affaires Etrangères de 5° échelon,
des cadres de la catégorie A, hiérar-
chie II, du Personnel diplomatique et
Consulaire.-

LE PREMIER MINISTRE,

(/13.S :

D.S.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 075/64 du 7.6.64 portant ratifica-
tion de l'ordonnance n° 019/64 du 23.6.64, portant modifi-
cation de certaines dispositions de la Constitution du
8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.6.62, portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21.9.59 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.6.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/153/FP du 5.6.62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.6.62 fixant les
catégories et hiérarchie des cadres créés par la loi 15/62
du 3.6.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 61/143/FP du 17.6.61 portant
statut commun des cadres du Personnel diplomatique et
Consulaire de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 67/50/FP-B2 du 14.2.67, régle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements notamment
en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/110 du 31.12.74, abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du
5.7.62, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/630 du 17.12.60, portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/105 du 11.11.64, portant nomi-
nation du Premier ministre ;
(/u le décret n° 65/1423 du 17.12.65, portant nomi-
nation des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 65/1434 du 18.12.65, portant orga-
nisation des interims des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 65/200 du 5.6.65, déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives
des agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 5966/MJT-DOTF-LOGFP du 24.11.79,
autorisant Monsieur FOUTI (Georges), Attaché des Affaires
Etrangères de 5° échelon, à suivre un stage de formation en
Bulgarie.

.../...

(/u l'arrêté 0010/ETR-SG/DARF du 7.10.83 portant promotion au titre de l'année 1981, de certains fonctionnaires des cadres de catégorie A2 du Personnel Diplomatique et Consulaire, en tête BOUMBOU (Gaston);

(/u la lettre n° 1787/MAEC/SG/MEP du 15.1.85, du Secrétaire Général des Affaires Etrangères et de la Coopération, transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 61/143 du 27.6.61, ~~Messias~~ FOUTI (Georges), attaché des Affaires Etrangères de 5° échelon, indice 880, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II, du Personnel Diplomatique et Consulaire, en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme Master of Laws Spécialité Droit, délivré par l'Université de SOFIA "CLIMENT CCHRIDSKY" (BULGARIE), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Secrétaire des Affaires Etrangères de 2° échelon, indice 890, Acc = 4 an 1 mois et 22 jours./-

ARTICLE 2 : Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 23.1.83, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera ~~enregistré~~ publié au JO et ~~communiqué partout où besoin sera.~~/-

Brazzaville, le 5 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre ;

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MESSICHA

Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS :

JORFC..... 1
DGFP/DGFC..... 2
DGFP/BST..... 2
DGB..... 3
DCF..... 1
MAEC..... 3
DEP..... 2
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SGGCM/BC..... 2./-